

N° 29/11.24

PRÉAVIS N° 29/9.24

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 208'000.00 POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR RELIANT LE CHEMIN RENÉ-MORAX JUSQU'À LA LIMITE COMMUNALE AVEC ECHICHENS.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie en date du 17 septembre 2024. Elle était composée Mmes Béatrice GENOUD, Catherine HODEL, Dominique KUBLER, Christine MAYOR et MM. Marc LAMBRIGGER, Raphaël DE GOUMOENS et Yvan CHRISTINET, président-rapporteur.

La commission remercie Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT, en charge de la direction « Infrastructures et environnement urbain », Monsieur Jacques BRERA, chef du service des infrastructures, Monsieur Eric FAVRE, chef des services techniques, pour leurs explications détaillées et les réponses données aux questions de la commission.

2 PRÉSENTATION DU PREAVIS

La Municipalité présente au Conseil communal un préavis de crédit de construction pour un trottoir reliant les riverains du chemin René-Morax à l'arrêt de bus « Gravelines » situé sur la commune d'Echichens.

Ce projet est couplé au projet global de la commune voisine qui comprend l'aménagement du carrefour entre le route cantonale et le chemin du Crêt et la mise en conformité à la LHand (loi sur les handicapés) des arrêts de bus.

Ce projet permettra d'assurer une continuité pour la mobilité douce tout en garantissant un accès sécurisé à l'arrêt de bus.

2.1 Historique et contexte

Le quartier « En Grassiaz » sur la commune d'Echichens a été réalisé entre 2018 et 2019.

Dès 2018, les habitants du quartier René-Morax (commune de Morges) ont demandé à pouvoir accéder en sécurité à l'arrêt de bus existant. En effet, le cheminement devait se faire en pied de talus, sur la route cantonale et sans éclairage.

Le chef de projet traitant cette demande étant parti, le projet a été repris en 2021. Dès lors, une synergie avec le projet d'Echichens a paru opportun à la commune de Morges afin de pouvoir coordonner les aspects techniques et administratifs (largeur de trottoir, enquête,...).

Ce choix a abouti au préavis présenté en 2024 qui propose une vision globale de la mobilité des habitants en améliorant la sécurité et l'éclairage mais traitant aussi l'assainissement du bruit routier.

3 ASPECTS TECHNIQUES

La mise à l'enquête du projet s'est déroulée du 19 avril au 18 mai 2024 et n'a soulevé ni observation, ni opposition. En choisissant une enquête de type LRou (Loi sur les routes), les deux communes peuvent ainsi répondre aux éventuelles oppositions et faire figurer les réponses dans un préavis. C'est d'ailleurs les oppositions échichanaises qui ont abouti au marquage du passage piétons non prévu au début du projet.

Afin de pouvoir poser l'éclairage sur le trottoir tout en assurant un confort des piétons, notamment pour les personnes à mobilité réduite, celui-ci aura une largeur de 2.30m. (0.30m de plus qu'à Echichens).

Les lampadaires seront équipés avec une technologie LED et un abaissement de l'intensité en période nocturne.

Après discussion, il est apparu évident à la commission que le transit de la mobilité douce était plus intéressant par le quartier Chaudabronnaz/René Morax qu'avec un trottoir le long de la route cantonale (Av. Jules-Muret).

La commune a en outre confirmé que le marquage d'une bande cyclable à la montée depuis le chemin de Chaudabronnaz sera ajouté jusqu'au début de la zone du projet soumis. Ensuite, la largeur de la route a volontairement été réduite afin de ralentir la vitesse des véhicules.

Finalement, un revêtement phonoabsorbant sera posé sur la commune d'Echichens en été 2025, Morges l'ayant réalisé en 2019.

4 ASPECTS FINANCIERS

Ce projet comprend deux volets. Le premier concerne la partie routière pour un montant de CHF 159'000.- et la deuxième l'éclairage public pour CHF 49'000.- Ces montants sont basés sur des soumissions rentrées.

Si cette dépense n'était pas prévue dans le plan des investissements 2024-2028, elle figure toutefois au budget de fonctionnement pour un montant de 125'000.-. Elle sera financée par la trésorerie générale. La différence entre le montant au budget et celui du préavis (83'000.-) s'explique notamment par les aménagements liés à l'éclairage et à la volonté de la commune de profiter de ces travaux pour réaliser un bouclage électrique du quartier.

L'amortissement ne figure plus dans les conclusions du rapport puisqu'elles sont légales. Il s'étend désormais sur 40 ans selon les nouvelles normes de comptabilité MCH2 dès mise en service de l'infrastructure.

Les prestations communales pour ce projet se monte à 150 heures entre la représentation du maître de l'ouvrage et l'installation de l'éclairage.

5 CONCLUSION

La mobilité à Morges fait souvent parler d'elle, mais plutôt par son transit difficile. Il paraît ainsi judicieux à la commission de pouvoir favoriser la mobilité douce en assurant la continuité des trajets piétonniers afin d'accéder à l'arrêt de bus « Gravelines ». Ce projet de trottoir de 60m de long concernera un bassin d'environ 80 morgiennes et morgiens. Il permettra d'accéder à cet arrêt de bus sur un cheminement séparé de la route cantonale et éclairé avec un système à LED doté d'un abaissement de l'intensité nocturne.

La commission apprécie la mise sa mise aux normes LHand (loi sur les handicapés) des quais par la commune d'Echichens, car dont l'un deux n'a actuellement même pas de quai, et l'autre n'est pas accessible en chaise roulante. En outre, un passage piétons sera marqué entre les quais.

Finalement, la politique doit faire parfois vœu de patience. En effet, en novembre 2018, notre Conseil acceptait de poser un nouveau revêtement sur l'Avenue Jules-Muret, sous la pression de subventions fédérales qui allait se tarir et refusait d'intégrer un bande cyclable à la montée. Or, avec ce projet de trottoir, la Municipalité a confirmé que la bande existante jusqu'au chemin de Chaudabronnaz serait prolongée jusqu'à l'arrêt de bus.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission s'est positionnée en faveur des conclusions du préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet de réalisation d'un trottoir entre le chemin René-Morax et la limite communale avec Echichens soumis à enquête publique du 19 avril au 18 mai 2024 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 208'000.- pour la réalisation d'un trottoir entre le chemin René-Morax et la limite communale avec Echichens ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Yvan Christinet

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 novembre 2024.